



Valeur d'un véhicule lors du succesion tardive

Par **Nicolas45**, le **03/09/2013 à 16:14**

Bonjour

Je viens de vous rejoindre sur ce forum afin d'avoir quelques renseignements concernant une succession tardive.

Voici mon souci : j'aimerais connaître la valeur d'un véhicule automobile qui entre dans la succession de mon père décédé en novembre 2008, car je dois d'ici une semaine me rendre chez le notaire pour signer enfin cette succesion qui a été fortement ralenti par ma belle mère (mon père s'était remarié).

J'ai entendu dire que la valeur pour la succesion était la valeur du véhicule au jour du décès et non la valeur actuelle car vous imaginez bien qu'un véhicule perd énormément de valeur en 5 ans, par contre ma belle mère a bien utilisé ce véhicule pendant ces années.

Autres questions si je peux me permettre quand est il des bijoux de valeurs de famille qui appartenaient a mon père ? En fait ma belle mère dit simplement que les bijoux n'ont pas été retrouvés ou ont été vendu ? Je précise que la valeur totale des bijoux s'élève a environ 15000€.

Quels preuve puis je avoir de la présence de ces bijoux ? Des photos peuvent elles être une vrai preuves ?

Merci a vous car je vous avoue que je suis un peu perdu dans cette succession.

Cordialement